



SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE

Vous avez trouvé ou perdu un chat ou un chien :

Contactez M. Bruno DEMPTOS au 06 81 61 74 33 ou M. Jean-François VESSIERE au 07 7215 50 41

Délégués de la commune de RIOUX-MARTIN

La mairie de votre commune contacte la fourrière et l'animal trouvé y est conduit (selon la zone géographique ou il a été trouvé) :

Secteurs Nord et Est du département

Fourrière de l'Angoumois au lieu-dit « Les Mesniers » 16600 Mornac.

N° de téléphone : **07 89 61 00 81**.

Horaires : 8h30 à 16h30 (sauf dimanches et jours fériés)

Secteurs Sud et Ouest du département

« Le logis de Champagnoux » 16250 Pérignac ;

N° de téléphone : **06 11 66 69 31**.

Horaires : 8h30 à 10h00 et de 17h30 à 19h00

(sauf dimanches et jours fériés)

Service départemental en fonction 7j/7

Service de nuit : contacter.....

Si l'animal est identifié, le propriétaire sera immédiatement contacté.

Si non, l'animal sera gardé 8 jours ouvrés dans l'attente de son propriétaire. Passé ce délai, il sera identifié et transféré dans un refuge pour y être adopté.

Si votre animal est à la fourrière, vous devrez vous acquitter des frais suivants :

	CHIENS	CHATS
Frais de garde	9.50 euros/ jour	5.50 euros/ jours
Frais de transport	0.50 €/KM	
Frais de prise en charge	20.00 €	
Frais de dossier	Animal identifié : 20,00 € Animal non identifié : 40,00 €	
Frais d'identification	75.00 €	

Tarifs au 1^{er} janvier 2020 / Aucun animal ne sera remis sans présentation d'une pièce d'identité

Depuis le 17 mai 2011, (art L212-10 du code rural), l'identification des chats et des chiens est OBLIGATOIRE.